

Un registre des armes d'épaule : un investissement à long terme

Montréal, le 7 avril 2016 - Suite au démantèlement, en 2012, du registre canadien des armes à feu et face à l'érosion des mesures de contrôle dont nous avons été témoins au cours des dernières années, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV) soutient les positions que le Québec a prises et les gestes concrets qu'il a posés pour réaffirmer l'importance de mieux protéger les citoyens contre la violence armée, sous toutes ses formes. C'est pourquoi l'AQPV appuie le projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu, dans le mémoire qu'elle dépose aujourd'hui à la Commission des institutions.

L'AQPV rappelle que la violence armée génère des coûts très importants pour l'ensemble de la société. Les répercussions économiques des crimes liés aux armes à feu étaient estimées à 3,1 milliards de dollars en 2008, au Canada.

« Avec raison, les coûts de l'enregistrement des armes d'épaule préoccupent les citoyens et il faut en tenir compte » souligne la présidente de l'AQPV, Mme Arlène Gaudreault. « Toutefois, ce sont surtout les victimes qui absorbent les coûts de la criminalité liée aux armes à feu. Perte d'un être cher, détresse émotionnelle, diminution de la qualité de vie, manque à gagner, blessures les empêchant de retourner au travail ou de vaquer à leurs occupations quotidiennes ». Ces coûts étaient estimés par Statistique Canada à 2,7 milliards en 2008.

L'AQPV croit qu'il n'y a pas de commune mesure entre le fardeau imposé aux victimes et les « inconvénients » ou « tracasseries administratives » causés aux propriétaires d'armes d'épaule qui doivent remplir un formulaire pour enregistrer leurs armes à feu, et ce, sans engager de frais, comme le prévoit le projet de loi n° 64.

L'AQPV rappelle que nous vivons dans une société plus solidaire et responsable à l'endroit des victimes d'actes criminels et de leurs proches. L'enregistrement des armes d'épaule est un autre pas en avant.

Les parlementaires québécois, toute allégeance confondue, doivent envoyer un message fort à l'effet que les crimes commis avec des armes à feu sont pris au sérieux et que nous devons, par tous les moyens, contribuer à éliminer les violences qui peuvent en découler.

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes est un organisme communautaire à but non lucratif qui a pour mission la défense et la promotion des droits et des intérêts des victimes d'actes criminels. Elle regroupe plus de 200 membres (organismes, associations ou individus) provenant des organisations d'aide aux victimes, du milieu communautaire de même que des secteurs de la justice, de la sécurité publique, de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

Source : Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Renseignements : 514-922-9037

Courriel : aqpv@aqpv.ca

Site internet : www.aqpv.ca